

Département
PYRENEES ORIENTALES
Canton
COTE SABLEUSE
Commune
SAINT NAZAIRE

République Française
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Accusé de réception en préfecture
066-216601864-20260108-De02-2026-AI
Date de télétransmission : 09/01/2026
Date de réception préfecture : 09/01/2026

DECISION DU MAIRE N° 02-2026

OBJET : Acte de concession cinquantenaire d'un enfeu n° 23 du Groupe XXI dans le cimetière communal.

Le Maire de la commune de Saint-Nazaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération exécutoire n° 20/2020 du 25 mai 2020 donnant délégation à Jean-Claude TORRENS, Maire, pour régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 8° du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°25-2022 du 10 mai 2022 fixant les tarifs des concessions funéraires ;

Vu l'arrêté du maire n°59-2022 du 14 juin 2022 portant règlement général du cimetière communal

CONSIDERANT la demande de **Madame Carole PHILIP née LEMARRE en date du 18 décembre 2025.**

DECIDE

Article I : Il est concédé, dans le cimetière communal à l'emplacement n° 23 Groupe XXI une concession enfeu à Madame Carole PHILIP née LEMARRE.

Cette concession familiale est attribuée à compter de ce jour et pour une durée de cinquante ans.

Article II : Ladite concession est accordée moyennant la somme totale de 1500.00€.

La somme est versée à l'ordre du Trésor Public sans délai.

Article III : Le titulaire de la concession funéraire est informé des dispositions du règlement du cimetière et s'engage ainsi que les ayants droits à le respecter.

Article IV : La concession pourra être renouvelée dans un délai de deux ans suivant l'expiration de la période pour laquelle l'enfeu a été concédé avec l'application du tarif en vigueur à la date d'échéance de la présente décision.

Article V : Madame la Directrice Générale des Services de la Commune et Monsieur Le Trésorier Principal de Saint Estève, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

Fait à Saint-Nazaire, le 08 janvier 2026.

Le Maire,
Jean-Claude TORRENS

JEAN-
CLAUDE
TORRENS ID

Signature
numérique de JEAN-
CLAUDE TORRENS ID
Date : 2026.01.09
18:15:13 +01'00'

Notifié le :
NOM Prénom :
Signature :